



Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

Téléphone : 05 65 20 33 10
Mél : sie.lot@dgf.p.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr
rubrique « Contact »
Références bancaires :
IBAN : FR0230001002464426Z05000483
BIC : BDFEFRPPCCT

Références pour toute correspondance :

N° Service : 4600100
N° IFU : 251
N° Dossier : 1-717141
N° SIRET/SPI : 53120986400010
N° AMR : 20231205101

Service à contacter en cas de réclamation :

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

7948-004621-0012-0

M LESCOUT DAVID, LOUIS
LAC GRAND
46500 CARLUCET

Le 02/01/2024

AVIS DE MISE EN RECouvreMENT

Titre exécutoire en application des articles L. 256 et L. 257A du Livre des procédures fiscales

Bonjour,

En application des articles L.256 et L.257A du Livre des procédures fiscales (LPF), je vous adresse cet avis qui met à la charge de M LESCOUT DAVID, LOUIS les sommes qui n'ont pas été réglées à la date à laquelle elles auraient dû être payées.

Aussi je vous demande de régler sans délai le montant restant dû dont les éléments de calculs figurent au verso.

À défaut, des procédures de relance prévues par les articles L.257-0 A et L.257-0 B du LPF pourront être engagées à votre encontre.

Si des sommes ont été versées spontanément depuis la date d'édition du présent document, je vous invite à les déduire du montant figurant dans la rubrique « Total du reste à payer ».

Toute contestation relative au présent avis doit être portée devant le responsable du service indiqué dans le cadre « Service à contacter en cas de réclamation ».

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public

STEPHANE LANDEMAINE

MODES DE PAIEMENT

- Vous pouvez payer vos créances par télépaiement sur impots.gouv.fr, dans votre compte fiscal professionnel, rubrique "Payer ma dette fiscale"
- ou par virement :
 - compte bancaire : FR0230001002464426Z05000483
 - références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/1-717141/20231205101

DÉSIGNATION DES TAXES ET PÉNALITÉS AUTHENTIFIÉES - ÉLÉMENTS DE CALCUL	MONTANT (€)
CREANCE NO 202352990 ORIGINE : LA DECLARATION MENSUELLE DU 20-11-2023 NATURE : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE DROITS : PERIODE OCTOBRE 2023 EXIGIBLE LE 20-11-2023 MAJORATION DE 5% - CGI ART. 1731-1 MOTIVEE(S) PAR LA LETTRE DE MOTIVATION NO 20231105082	 20 195,00 1 009,00
TOTAL DE LA CREANCE ACOMPTE/REDUCTIONS RESTE A PAYER SUR LA CREANCE	21 204,00 20 195,00 1 009,00

Direction Générale des Finances Publiques
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS
N° Service : 4600100
N° Codique : 046035
N° IFU : 251
Téléphone : 05 65 20 33 10
Mail : sie.lot@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : horaires d'ouverture sur impots.gouv.fr
rubrique « Contact »
Références bancaires :
IBAN : FR0230001002464426205000483
BIC : BDFEFRPPCT

Références pour toute correspondance :

N° Dossier : 1-717141
N° SIRET/SPI : 53120986400010
N° MDP : 20240100095

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES
DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

8002-009281-0023-0

LESCOUT DAVID, LOUIS
LAC GRAND
46500 CARLUCET

CAHORS, le 15/01/2024

MISE EN DEMEURE DE PAYER

Bonjour,

Selon mes informations, malgré une demande de paiement préalable, vous restez redevable de la somme de 1 009,00 € dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

En application de l'article L. 257 du livre des procédures fiscales, je vous invite à régulariser votre situation à réception de cette mise en demeure de payer. À défaut, j'engagerai à votre encontre, sans délai, des poursuites pouvant occasionner des frais élevés.

Le présent document tient lieu de **COMMANDEMENT DE PAYER** prévu par les articles L. 221-1 et R. 221-1 du code des procédures civiles d'exécution. À ce titre, il pourra être procédé, 8 jours après la notification de cette mise en demeure de payer, à la saisie de vos biens meubles.

Désignation des impositions	Montant dû	Versements/réductions effectués (*)	Reste à payer (*)
N° AMR : 2023 12 05101 N° créance : 202352990 Nature : TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE Période : OCTOBRE 2023 Date de mise en recouvrement : 29/12/2023	Droits : 0,00 Pénalités : 1 009,00	0,00 0,00	0,00 1 009,00
TOTAL (*) Situation arrêtée au 15/01/2024	1 009,00	0,00	1 009,00

Pour payer, vous pouvez utiliser l'un des modes de paiement proposés ci-dessous.

Si vous souhaitez contester cette mise en demeure de payer, vous devez vous adresser au Directeur départemental ou régional des Finances publiques ou au responsable du service à compétence nationale, dans les deux mois suivant sa notification.

Si vous rencontrez des difficultés pour régler la somme restant due, vous pouvez contacter le service désigné en tête de ce document, qui est seul compétent pour vous répondre.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le comptable public
STEPHANE LANDEMAINE

MODES DE PAIEMENT

- Dans votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr :
 - rubrique « Payer ma CFE et autres impôts » ou rubrique « Payer mes impôts locaux » muni(e) de votre lettre de relance
- Par virement :
 - compte bancaire : FR0230001002464426205000483
 - références à préciser dans l'ordre de virement : 4600100/ 1-717141/ 20240100095

###